



## Validité d'un jugement sans signification

Par **pesle michel**, le 17/11/2016 à 16:46

un jugement a été rendu le 9 Mars 2006 , concernant une pension alimentaire , j'ai reçu une signification d huissier le 14 Novembre 2016.

Le jugement est-il toujours valable ? ( + de 10 ans)

Que doit je faire pour contester si des faits nouveaux sont apparus ?

bonne journée

Par **youris**, le 17/11/2016 à 17:49

un jugement est valable 10 ans depuis 2008 et 30 ans auparavant.

donc votre jugement est exécutoire jusqu'au 8 mars 2018.

si des faits nouveaux sont intervenus, vous devez saisir le JAF.

mais cela n'interdit pas d'appliquer le jugement de 2006.

cdt